



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Administration Communale de Mouscron
A l'attention du Collège Communal
Rue de Courtrai 63
7700 Mouscron

Mouscron, le 22 mai 2020

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,

Concerne : demande de permis unique introduite par Monsieur Decruyenaere,
demeurant à 7711 Dottignies, rue du Moulin Rouge 1 concernant le renouvellement anticipé du permis, le maintien en activité avec transformation et extension d'une entreprise agricole : élevage de poulets – 2 poulaillers existants (33.000 et 39.600 poulets), une salle de réception (100 personnes), divers stockages, nouveau local technique, nouveau poulailler (59.400 poulets), divers dépôts, une cabine HT, nouvelle prise d'eau (9.000 m³/an), 2 stations d'épuration individuelle, un pont-bascule, ... ayant trait à un terrain sis 1 rue du Moulin Rouge à 7711 Dottignies.

Après avoir examiné attentivement le dossier soumis à enquête publique, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Au niveau urbanisme et aménagement du territoire

- Pourquoi ne pas construire le nouveau poulailler dans les mêmes matériaux que les deux précédents (ce n'est pas parce qu'il se trouve à un endroit peu visible de la route, que l'ensemble ne doit pas être cohérent) le bâtiment actuel est en briques rouges, le nouveau sera en panneaux préfabriqués dommage ...
- Le charroi va être augmenté. Les routes empruntées pourront-elles le supporter ?

Au niveau de la protection de l'environnement (faune-flore-eau-sol-air) et des nuisances produites : remarques et questions

- Il est paradoxal de lire dans le résumé non technique de l'étude d'incidence (p 25) les restrictions quant à la pollution du sol et sous-sol de la zone à savoir :
 - Restrictions d'usage : pas de retour vers un scénario agricole standard ;
 - Restrictions d'utilisations :
 - o Pas d'élevage hors bâtiments ;
 - o Pas de parcours extérieurs et pas de potager ;
 - o Maintien du bâtiment et du béton ;
 - o Pas de conduite d'eau.



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Ainsi donc sur ce site, on ne peut ni cultiver des légumes, ni prévoir un parcours en plein air pour des volailles, mais on peut y faire de l'élevage intensif hors sol et y épandre les fientes...c'est difficilement compréhensible.

- La commune, à l'aide de riverains, a consenti de nombreux efforts pour aménager la campagne dottignienne (sentier Nature et Patrimoine – plantations etc) et ce dans le cadre du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature). Ces efforts ne risquent-ils pas d'être réduits à néant par cette extension importante d'un élevage industriel intensif ?
- Il faudra suivre la recommandation de l'étude quant à la protection de la zone humide qui est une zone d'habitat de très nombreuses espèces d'oiseaux pendant la période des travaux (gros œuvre au début du printemps et pas d'interruption des travaux de plus de 7 jours d'affilée afin de protéger les espèces nicheuses et la quiétude des oiseaux hivernants) et la mise en œuvre de toutes les mesures préconisées dans l'étude pour la protection pendant toute la phase de travaux :
 - Délimiter une zone tampon le long de la berge de l'Espierres par une barrière physique ;
 - Interdire la circulation d'engin de chantier au niveau de cette zone tampon ;
 - Interdire le stockage de matériel à moins de 5 m de la berge.Pendant la période d'exploitation, Les coupes de bois pour la chaudière seront réalisées **en dehors** de la période de nidification. Cette période de nidification s'étend de mai à fin juillet.
- Il faudra s'assurer que les plantations prévues soient bien réalisées dans l'année de construction du nouveau poulailler
- Demande pour un captage d'eau de 9.000 m³/an ... c'est énorme (le double du captage actuel) est-ce que la nappe phréatique peut supporter ça sachant que nous avons de plus en plus de périodes de sécheresse ?
- Les émissions d'odeur émises par l'élevage seront perceptibles sur le site même de l'exploitation ... cela est-il compatible avec la présence d'une salle de fêtes sur l'exploitation même ???
- Le rapport d'Odometric stipule qu'actuellement, les odeurs peuvent être ressenties entre 10 et 265h/an, avec la nouvelle installation ce sera entre 40 et 771h/an !!! Et ce pour un environnement proche. Or, il y a quand même une zone d'habitat à 400m environ de l'exploitation. L'étude dit que cela respecte quand même ce qui est permis en Région wallonne mais est-ce pour autant supportable pour les riverains ? Les nombreux courriers de ces derniers, envoyés suite à la réunion publique de présentation du projet, affirment le contraire. Faut-il leur rendre la vie encore plus impossible en augmentant cette exploitation ?
Extension de l'exploitation, qui rappelons-le au passage, ne créera, au mieux qu'un seul emploi ... et qui produira pourtant son lot de nuisances !
- Par ailleurs, de nombreux promeneurs et joggeurs mais également des écoliers empruntent les chemins des environs et notamment un sentier Nature et Patrimoine qui passe près de l'exploitation et qui a été aménagé avec des panneaux didactiques expliquant la faune et la flore des environs. Ces



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

promeneurs seront donc directement impactés par ces odeurs lorsqu'elles se produiront. Ce serait vraiment dommage alors que le but de ce sentier est de leur faire découvrir la campagne dottignienne !

- Il faut mettre en œuvre les recommandations de l'étude pour réduire l'impact des odeurs (travail de nettoyage portes fermées et nouveau système de traitement de l'air avec système de ventilation centralisé)
- Dommage que le demandeur n'envisage pas le placement d'une sonde capable de mesurer les émissions d'ammoniaque à l'intérieur du poulailler. Cela ne pourrait-il pas être une obligation reprise dans le permis si celui-ci est accordé ?
- L'auteur de l'étude recommande que lors de l'épandage sur les terres agricoles, les fientes soient enfouies le plus rapidement possible mais pourquoi ne pas l'exiger puisque cela permet de réduire les nuisances propres aux épandages (odeurs et émissions d'ammoniaque)
- Pour l'épandage sur les parcelles (sur les terres de l'exploitant mais aussi sur celles de ses « clients »), il y a lieu de s'assurer qu'il n'y aura pas « surdosage » car cela constituerait un risque, bien réel, de pollution des eaux souterraines et de surface.
- Toutes les mesures devront être prises pour éviter toutes pollutions des eaux souterraines aussi bien chez l'exploitant que chez ses « clients » (contrats d'épandage hors des terres de l'exploitant). Pour rappel, des contrats sont actuellement passés pour un total de 17 920 kgN/an et de nouveaux contrats devront être passés pour une quantité totale de minimum 17 720 kgN/an. Les épandages actuels se font sur des terres agricoles à Mouscron et dans les environs (Warcoing – Pecq – Néchin – Celles- Herseaux ...) là, il faudra trouver de nouveaux contrats ... est-ce encore possible dans la région ou ces fientes parcourront-elles des kilomètres pour arriver sur les lieux de déversement ???
- Sur base des valeurs du plan de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA), la production théorique de fumier de l'exploitation actuelle est de 1980 m³/an. Toutefois dans la pratique, l'exploitant renseigne une production tournant plutôt entre 800 m³ et 1000 m³ par an. Comment expliquer cette différence ?
- Dans l'étude d'incidence non technique, on parle de l'usage de désinfectants pour la désinfection des poulaillers lors du vide sanitaire : Halamid ou Virkon. Mais l'étude ne dit pas comment, où et en quelle quantité seront stockés ces produits.
- Les cadavres de poulets sont mis dans un espace réfrigéré ... que se passe-t-il en cas de panne ? L'évacuation est-elle possible rapidement ?
- Il existe un marché pour les poulets « desserrés » : un marché pour les poulets de plus petite taille : quel sera le nombre de kilomètres pour que ces poulets arrivent à destination ? Combien d'entre eux meurent pendant ces transports ?



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Notre position :

Eco-Vie est une asbl qui se préoccupe de l'environnement et de la qualité de vie. Nous ne pouvons approuver la construction de poulaillers industriels de type intensif. Pourquoi ne pas privilégier des filières respectueuses de l'animal et de la nourriture de qualité ? Soumettre des poussins à un éclairage imitant la lumière du jour pour lui permettre de grandir et donc de grossir plus rapidement, ce n'est pas se soucier du bien-être animalet que dire de la superficie réservée à chaque poussin sachant qu'il peut y en avoir 20/m² ?

Nous estimons que les autorités compétentes rateraient le coche de la transition, du changement en acceptant ce projet, alors que Mouscron se déclare « ville en transition », c'est un des moyens pour que cette transition soit une réalité.

En espérant que vous tiendrez compte de toutes nos remarques, nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, nos salutations distinguées.

Pour l'asbl Eco-Vie

Vannesche Sylvia

Sylvia Vannesche
Secrétaire